

Compte-rendu du Comité de Direction du 6 juin 2019

Présents : Lajos MAYER, SZEFG, Président de la FERPA ; Agostino SICILIANO, UIL-UILP, Secrétaire Général de la FERPA ; Angeles BRIALES, UJP-UGT, Secrétaire Générale Adjointe de la FERPA ; Mireille PAUME, UCR-CGT, Présidente du Comité Femmes ; Tino FUMAGALLI, FNP-CISL, Trésorier ; Dick DE GRAAF, FNV ; Didier HOTTE, UCR-CGT ; Domenico PANTALEO, SPI-CGIL ; Metka ROKSANDIC, SUS ; Hubert SCHWIND, UCR-CGT ; Werner THUM, ÖGB

Assistaient également à la réunion : Jessica MONTIEL, Coordinatrice de Projet ; Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial

Absente excusée : Eliane DE DOBBELEER, CSC-ACV

Lajos MAYER, Président de la FERPA, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et aux interprètes. Il informe les participant.e.s des deux modifications intervenues dans la composition du Comité de Direction :

- Le remplacement de Livio MELGARI (SPI-CGIL) par Domenico PANTALEO, de la même organisation
- Le remplacement de Jeannine MARTIN (CSC-ACV) par Eliane DE DOBBELEER, de la même organisation.
- Le remplacement à la Commission financière de Slobodan STOJANOVIC par Djordje LAJSIC, (ASRS, Serbie)

Il indique un petit changement dans l'ordre du jour de ce Comité de Direction : le déplacement à la fin de l'agenda du point concernant le Congrès de la CES à Vienne du 21 au 24 mai, pour laisser la priorité au débat sur la mise au point des dossiers pris en charge par les membres du Comité de Direction.

L'agenda ainsi modifié est adopté. Puis il donne la parole au Secrétaire Général.

Agostino SICILIANO, Secrétaire Général, revenant sur la présence et le stand de la FERPA au Congrès de Vienne remercie tout d'abord Jessica et Henri pour leur investissement dans la préparation et la mise en œuvre de l'événement, ainsi que les collègues autrichiens.

Puis abordant la question des « dossiers » à prendre en charge par les membres du Comité de Direction, il insiste pour dire que ces « dossiers » doivent surtout être centrés sur la partie revendicative, autrement dit indiquer des pistes pour changer/améliorer la situation des retraité.e.s et les personnes âgées au niveau européen et, par déclinaison, au niveau national. Il souhaite que l'ensemble du Comité Exécutif soit impliqué dans cette démarche sous la responsabilité de chacun des membres du Comité de Direction en charge des différentes thématiques, en lien avec Henri chargé de la coordination des différents dossiers.

Il est également rappelé la structure du document :

- Une **définition rapide du sujet** : De quoi parle-t-on pour chacun des dossiers à traiter ? Quels sont les problèmes qui se posent ? Au niveau européen, mais concrètement aussi, dans chacun des pays ?
- **Questionnement** (questionnaire léger !) des membres du Comité Exécutif pour avoir des données les plus précises possibles concernant les problèmes rencontrés nationalement/régionalement...
- A partir des réponses reçues, **dégager une ou deux ou trois revendications**
- Puis **proposer des actions, (plans d'action)** à présenter et à débattre au sein du Comité Exécutif et qui seront soumis à **l'approbation du Secrétaire Général**

Comme le Secrétaire Général l'a rappelé il s'agit ici d'une nouvelle méthode de communication plus directe au sein de la FERPA, entre les délégués et tous les membres de l'Exécutif. Afin de simplifier les demandes de données ou autres demandes d'informations, elles seront envoyées avec la signature de la personne en charge du dossier, ainsi que de celle d'Henri, Coordinateur de tous les dossiers, et de celle de Jessica en tant que Coordinatrice des activités de la FERPA et du Secrétariat Général.

Et le Secrétaire Général de terminer son intervention en insistant sur le fait que le dossier se prépare en compilant les données, pour pouvoir ensuite proposer des pistes d'actions. Comme il le précise, l'objectif que poursuit le Secrétaire général est d'avoir une meilleure organisation et une meilleure implication entre nous.

Dans le débat qui suit cette introduction du Secrétaire Général, le Président de la FERPA, donne tout d'abord, à sa demande, la parole à **Dick DE GRAAF**, pour expliquer la fiche qu'il a déjà envoyée concernant le dossier qu'il a en charge. Préalablement, il conforte ce qu'a dit le Secrétaire général, à savoir que le travail de la FERPA, ce n'est pas seulement celui du Secrétariat, mais celui de l'ensemble, notamment du Comité de Direction : il faut travailler de manière plus « coopérative ».

Puis, revenant à son dossier, il souligne que la question de la pauvreté, et celle des retraités.e.s et personnes âgées en particulier est la question la plus importante qui se pose en Europe.

Et, la proposition de projet qu'il a élaborée se décline de la façon suivante :

- Déterminer au niveau de chaque pays, le montant de la pension nécessaire pour ne pas tomber dans la pauvreté
- Organiser ensuite une campagne sur cet objectif
- Et disposer d'un document qui résume tout cela pour l'envoyer aux Institutions européennes.

Il insiste sur la nécessité du soutien du Comité Exécutif concernant les pensions :

- De quels revenus on a besoin pour être « non-pauvres ». De quoi a-t-on besoin dans « le panier de biens et services » des personnes retraitées et âgées ?
- La FERPA dans sa campagne a aussi besoin du soutien de la CES, y compris de son Comité de la Protection Sociale, pour une « pension sans pauvreté »

A la suite de cette intervention, les membres du Comité de Direction font part de leurs réactions. En général tout le monde s'accorde pour dire que la proposition de Dick va dans la bonne direction et souligne que certes la FERPA doit être à l'initiative, mais ce n'est pas seulement son affaire : elle concerne toute la CES ! Certains s'interrogent pour connaître la manière de procéder pour que les choses soient claires. Il faut bien réfléchir à la méthode, car les conditions de luttres contre la pauvreté et les situations sont diverses selon les pays ? Dans certains d'entre eux à la suite des mesures d'austérité mises en place, les retraité.e.s ont

perdu leur système d'indexation. Sur quel niveau de pensions, par exemple, peut-on s'accorder au niveau de la FERPA ? Faut-il une définition monétaire alors que dans certains pays, comme la Slovénie, le seuil de pauvreté est de 600 euros ? Ou une référence en pourcentage, comme 60% du revenu médian ? Et que signifie la volonté de réintégrer les retraités sur le marché du travail ? S'agit-il, en réalité d'un nouveau recul de l'âge légal de la retraite ? Comment également, maîtriser l'afflux des informations qui vont découler des questionnaires qui seront envoyées aux organisations ? D'autres soulignent que derrière ce thème de la pauvreté, il n'y a pas que le montant de la pension. Il y a d'autres aspects qualitatifs : la pauvreté énergétique, la santé, le logement, la pauvreté des femmes retraitées et âgées, etc... Il conviendra, donc, d'articuler dans notre démarche et dans nos campagnes tous ces aspects et ces interrogations.

Le Président Lajos MEYER, donne ensuite la parole au **Secrétaire Général**, Agostino SICILIANO, qui souligne les défis énormes que la FERPA se doit de relever. En ce qui concerne la méthodologie, tous les dossiers sont effectivement liés. Il conviendra de définir dans chacun d'eux, une ou deux revendications spécifiques qui seront portées par les membres du Comité Exécutif. Et d'insister sur la nécessité d'agir ensemble. Et pour cela, le Secrétaire Général a besoin de l'assentiment de tous.

Sont intervenues dans le débat les organisations : FNV, SPI-CGIL, ÖGB, UJP-UGT, UCR-CGT, SUS, FNP-CISL

Le point suivant porte sur l'organisation du **prochain Comité Exécutif de la FERPA des 5 et 6 décembre 2019**. Le **Secrétaire Général** rappelle l'engagement qu'il a pris, lors du dernier Comité Exécutif de la FERPA des 20 et 21 mars 2019, de revenir sur deux points particuliers et qui seront donc traités, entre autres sujets qui seront inscrits à l'ordre du jour :

- L'analyse du fonctionnement du dernier Congrès de la FERPA de 2018
- Les questions soulevées par Chypre

Le Président ouvre **le débat** sur ces deux points particuliers.

Il est tout d'abord précisé qu'à la suite des échanges de correspondance qui ont eu lieu entre Dick DE GRAAF et le collègue chypriote, ce dernier ne veut pas revenir sur le fonctionnement du Congrès, mais il veut une nouvelle Constitution. Certains membres estiment qu'il est temps de clore ce dossier chypriote. Le Congrès est passé, les statuts ont été adoptés. Pour leurs modifications, il y a des règles de procédure qui existent, inscrites dans les statuts. Si les collègues chypriotes le souhaitent, ils pourront soumettre ce point pour le prochain Congrès. Car comme il est fait remarquer, chacun peut faire des propositions à discuter au prochain Congrès, en sachant toutefois que dans les 11 points soulevés par les collègues chypriotes la plupart ont déjà obtenus une réponse dans les nouveaux statuts et que d'autres sont inacceptables en vertu des valeurs qui sont le fondement de la FERPA. Quant au fonctionnement du Congrès, il est nécessaire d'éclaircir certains points, notamment les modalités de vote des responsables et de formuler des propositions qui seront débattues dans le cadre de sa préparation.

A la suite de cette discussion, le **Secrétaire général** souligne qu'il n'est pas possible de remettre à chaque fois en cause les décisions adoptées par le Congrès. Il est prêt à introduire

les changements qui pourraient s'avérer nécessaires mais dans le respect de nos règles de fonctionnement. Aussi, demande-t-il à Dick de répondre aux collègues chypriotes - puisque c'est à lui qu'ils ont écrit- que le Comité de Direction a examiné leur demande et que les amendements seront discutés lors du prochain Congrès.

Quant au dernier Congrès, il s'est bien déroulé dans son ensemble, même si certains points méritent toutefois d'être modifiés ou précisés, ce à quoi il donne son accord.

Sont intervenues dans le débat les organisations : FNV, UJP-UGT, SZEFG, ÖGB

Le Président, Lajos MEYER donne ensuite la parole au Trésorier de la FERPA, **Tino FUMAGALLI** pour introduire le point sur les **Finances**.

Le Trésorier indique qu'il a reçu la liste des organisations qui ont payé leurs cotisations et celles qui sont en retard. Un rappel va être envoyé aux organisations concernées. Mais, parmi celles-ci, deux organisations n'ont pas payé depuis 4 ans. Pour elles, après avoir demandé l'avis du Comité financier, qu'il va prochainement réunir, une proposition sera faite au prochain Comité Exécutif :

- Soit annuler la dette, mais cette solution, de son point de vue, ne serait pas juste par rapport aux organisations qui connaissent elles aussi des difficultés financières mais qui s'acquittent, malgré tout, de leurs cotisations
- Soit les rencontrer et leur proposer des paiements échelonnés pour apurer leurs dettes jusqu'en 2018. Car il convient de réaffirmer le principe que tout le monde doit payer.

Dans le petit **débat** qui suit cette présentation du Trésorier, les organisations se félicitent de cette deuxième proposition et du fait que c'est la première fois que l'on peut ouvertement aborder ces problèmes, car la FERPA a désormais un trésorier. D'autres insistent pour dire que c'est le versement de la cotisation qui donne le droit de participer à la FERPA et s'interrogent pour savoir comment aider les organisations qui rencontrent des difficultés de paiement de leurs cotisations ?

Le **Secrétaire Général** quant à lui revient sur cet élément positif que les Statuts de la FERPA obligent à avoir un Trésorier ce qui permet d'avoir, entre les membres, ce genre de débat. Il estime également qu'il faut trouver des solutions pour gérer les arriérés et éviter que les retards ne deviennent trop importants. Le Trésorier doit donc assurer un suivi régulier des rentrées de cotisations et faire les rappels nécessaires en temps opportuns.

Sont intervenues dans le débat les organisations : SZEFG, UCR-CGT, SPI-CGIL, ÖGB

Puis, le Président donne la parole au **Secrétaire Général** pour aborder le point suivant qui a trait au **différend entre les deux organisations espagnoles CC.OO et UGT**.

Le Congrès de la FERPA, en octobre dernier, a élu Angeles BRIALES (UJP-UGT) au Comité de Direction et comme Secrétaire Générale Adjointe de la FERPA.

Mais avant le Congrès, les deux organisations espagnoles s'étaient rencontrées et avaient décidé d'une rotation entre elles, tous les 4 ans. Comme le Congrès de la FERPA a été anticipé, les CC.OO réclament que cette rotation se fasse dès maintenant.

Le Secrétaire Général, vers lequel les CC. OO se sont retournées leur a indiqué qu'il attendait une lettre de transmission de leur accord signé par leurs deux organisations avec la demande de procéder à la rotation demandée. Mais depuis que le Secrétaire général leur a demandé

cette lettre signée conjointement, il n'a encore rien reçu. Les choses sont donc, pour l'instant, restées en l'état.

Dans le petit **débat** qui suit, certaines organisations s'interrogent, pour savoir s'il est de la compétence du Secrétaire Général de la FERPA de régler les problèmes internes entre les organisations d'un même pays et d'ajouter qu'en général elles les règlent elles-mêmes. D'autres estiment que la FERPA ne peut pas ignorer cette situation et se demandent si la solution ne serait pas d'élargir le Comité de Direction ?

Dans **sa réponse**, le **Secrétaire général** rappelle, comme le souligne le Comité de Direction, qu'il n'est pas dans ses compétences d'intervenir dans les débats internes des organisations nationales. Il rappelle également, qu'il est toujours en attente de la lettre conjointe et signée par les deux organisations, pour procéder à un quelconque changement au sein du Comité de Direction.

Quant à la suggestion d'élargir le Comité de Direction, le Secrétaire Général précise que cela ne peut se faire, car

- Ce serait contraire aux Statuts qui fixent le nombre des membres du Comité de Direction ;
- Cela ne règle pas la question de l'attribution du poste de Secrétaire Général.e Adjoint.e, Dans ce cas, il faudrait organiser un appel à candidature et procéder à une nouvelle élection.
- Il ne faut pas, non plus, ignorer qu'un poste supplémentaire au Comité de Direction cela entraîne un coût budgétaire supplémentaire.

En conclusion, **le Comité de Direction, à l'unanimité, apporte son soutien à la position rappelée par le Secrétaire général** et lui demande **d'écrire** en ce sens aux deux organisations.

Sont intervenues dans le débat les organisations : UJP-UGT, UCR-CGT, SPI-CGIL

Le point suivant porte sur le **14^{ème} Congrès de la CES** qui s'est tenu à Vienne du 21 au 24 mai 2019.

Avec son stand la FERPA a eu une réelle visibilité lors de ce Congrès. Henri, qui en avait la responsabilité, en profite pour remercier

- le syndicat autrichien qui a délégué deux militantes qui l'ont aidé à installer et à tenir le stand pendant la semaine
- et les collègues de la FERPA, en particulier Angeles, Didier, Dick, le Président, le Secrétaire général...qui soit l'ont aidé également pendant le Congrès, soit sont passés par le stand...

Quant au droit de vote, malgré les efforts déployés, le résultat a été négatif. Le Secrétaire Général va envoyer une circulaire à ce sujet à toutes les organisations. Mais comme il le dit, il faut maintenant se concentrer sur d'autres sujets. Le travail à faire sur les dossiers et l'investissement demandé aux organisations sont une bonne opportunité pour donner de la visibilité à la FERPA et pour montrer à la CES et à l'extérieur ce qu'elle est : une véritable organisation syndicale qui vit et qui agit pour le bien de ses membres.

Dans le **débat** qui suit, certaines organisations n'arrivent pas à s'expliquer pourquoi des grandes Confédérations ne votent pas favorablement pour l'attribution de ce droit de vote ? Ne font-elles pas preuve d'un « nationalisme » étroit ? Ou pourquoi des organisations qui ont des membres à la FERPA (CC.OO ou les organisations belges par exemple...) n'ont pas voté « pour » ou ont partagé leurs votes (CGT France : 2 « pour » et 2 « abstention » ?) Ou pourquoi encore doit-il y avoir un traitement différent entre le Comité des Femmes ou le Comité des Jeunes d'une part, et la FERPA d'autre part ? Certains aussi ont déploré le fait que la CES dans son Congrès ne s'emparait pas assez des combats que mènent les syndicats et passait tant de temps à des grands débats plutôt qu'à se tourner davantage vers les travailleurs ?

Dans le cadre de ce débat, Dick informe le Comité qu'aux Pays-Bas, les syndicats sont en plein dans la bataille pour le droit à la pension et notamment se déroule la bataille pour le gel de l'âge de la pension. La FNV va lancer un référendum auprès de tous les membres de l'organisation.

Sont intervenues dans le débat les organisations : FNV, UCR-CGT, UCR-FO

Le **Secrétaire général** intervient ensuite pour insister sur le nécessaire investissement du Comité de Direction dans le fonctionnement de la FERPA. Pour réussir et aller de l'avant il a besoin du soutien de tous les membres. Il déplore par exemple le peu de réactions des membres quand il les sollicite. Ainsi en est-il du bilan qu'il a réclamé de l'opération « cartes postales » : seules 4 ou 5 organisations ont répondu...

Il reconnaît qu'il s'agit-là d'une nouvelle manière de fonctionner et qu'elle puisse, dans un premier temps, déconcerter les membres. Mais c'est pour lui la clé de la réussite pour la FERPA. Il termine donc en les encourageant à s'impliquer de manière résolue dans les activités proposées et il renouvelle sa confiance envers tous les membres du Comité de Direction.

Le Président de la FERPA, Lajos MEYER, remercie le Secrétaire Général pour ses propos et il donne le **calendrier** des prochaines réunions statutaires :

Comité de Direction :

- 12/9/ 2019
- 14/11/2019
- 13/2/2020

Comité Exécutif :

- 5-6/12/2019
- 25-26/3/2020

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, le **Président** clôt la réunion en remerciant les interprètes ainsi que les membres du Comité de Direction pour leur présence et leur participation active et constructive à la réunion.

Henri